

mémoire sur  
**L'AFRIQUE  
CENTRALE**  
2024 – 2029

CNCD

**11.11.11**



Strength  
in numbers



# SOMMAIRE

## INTRODUCTION 03

### 1. EFFORTS DE PAIX 04

### 2. ESPACE CIVIQUE & DROITS HUMAINS 06

### 3. COHÉRENCE DES POLITIQUES 07

### 4. FINANCEMENT CLIMATIQUE 08

### 5. TRIPLE NEXUS & RÉPONSES HUMANITAIRES 09

### 6. ÉGALITÉ DES GENRES 11

### 7. TRAVAIL DÉCENT & PROTECTION SOCIALE 12

### 8. COMMERCE JUSTE & DURABLE 13

### 9. DEVOIR DE VIGILANCE DES ENTREPRISES 14

### 10. DÉMOCRATIE & GOUVERNANCE 15

### 11. SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE 16

### 12. COUVERTURE SANITAIRE UNIVERSELLE 17

### Liste des membres de la PFAC 19

# INTRODUCTION

Ce mémorandum résume les recommandations prioritaires de la plateforme Afrique centrale coordonnée par le CNCD-11.11.11 et la coupole flamande 11.11.11, pour la législature belge 2024-2029. Cette plateforme réunit 45 organisations de la société civile (OSC) belges, travaillant en étroite collaboration avec celles de différents pays de la région des Grands Lacs: République démocratique du Congo (RDC), Rwanda, Burundi. Ce mémorandum est donc le fruit de partenariats entre des organisations d'Afrique centrale et les OSC belges actives dans ces trois pays.

## CE MÉMORANDUM ÉVOQUE 12 PRIORITÉS :

1. Soutenir activement les efforts de paix et de stabilisation de la région.
2. Renforcer l'espace civique et la promotion de la culture des droits humains.
3. Mener une politique cohérente ayant pour priorités les intérêts des populations civiles et la stabilité régionale.
4. Augmenter substantiellement les différentes enveloppes pour un financement climatique suffisant, répondant aux besoins et priorités des pays d'Afrique centrale en termes d'atténuation, d'adaptation et de pertes et préjudices liés au dérèglement climatique.
5. Mobiliser des moyens additionnels pour répondre aux besoins structurels de développement, ainsi qu'aux besoins humanitaires des populations de la région.
6. Prioriser l'égalité des genres pour la stabilité et la prospérité régionale dans les politiques étrangère et de coopération avec les pays de la région.
7. Promouvoir le travail décent, l'employabilité des jeunes et la protection sociale dans les programmes de coopération.
8. Faire du cadre des droits humains la base des politiques en matière de commerce, notamment des matières premières.
9. Veiller au devoir de vigilance des entreprises pour prévenir les violations des droits humains, des normes sociales et environnementales.
10. Participer au renforcement de la transparence et la crédibilité des processus électoraux.
11. Lutter contre la faim, appuyer la souveraineté alimentaire, renforcer les efforts de sécurisation des terres et lutter contre l'accaparement des terres.
12. Renforcer les systèmes de santé pour une couverture sanitaire universelle.



# 1. EFFORTS DE PAIX

## Soutenir activement les efforts de paix et de stabilisation de la région

Depuis plus de 30 ans, l'Afrique centrale est confrontée à plusieurs cycles de violence. Après le génocide des Tutsis du Rwanda en 1994, le Burundi va également connaître une guerre civile qui durera une dizaine d'années. Depuis 1996, la RDC connaît plusieurs conflits violents dont les principales causes sont directement liées à la répartition et/ou à l'accès aux ressources naturelles et à la terre.

Depuis 2022, la région des Grands Lacs connaît une nouvelle flambée de violence. La crise s'est aggravée, menant à des alliances multiples entre des acteurs armés irréguliers, gouvernementaux et internationaux. Parmi celles-ci, on compte le soutien du Rwanda au groupe armé Mouvement du 23 mars (M23) et au mouvement politico-militaire Alliance Fleuve-Congo (AFC). La RDC a mobilisé massivement les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) avec le soutien des forces régionales de la Communauté des États d'Afrique de l'Est (EAC) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), ainsi que des contingents burundais (FNDB). Cela sans oublier les liens avérés entre les FARDC et des groupes armés, telles que les Forces Démocratiques de Libération du Rwanda (FDLR) et les milices Wazalendo. D'autres provinces (Mai-Ndombé, Kwango, Kinshasa, Kwilu) sont également touchées par des conflits violents qui trouvent leurs origines dans des tensions communautaires et des conflits fonciers.

Concernant la crise à l'Est de la RDC, des accords tels que ceux d'Addis Abeba (2013) tout comme ceux de Nairobi et Luanda (2022) ont été signés mais sont restés lettre morte. Il sied de rappeler l'importance du Rapport du «Projet Mapping concernant les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises

entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la République démocratique du Congo» des Nations Unies, publié en 2010 qui visait à fournir aux autorités du pays et la communauté internationale un outil de plaidoyer pour la mise en place des mécanismes de justice transitionnelle et de lutte contre l'impunité. Ce rapport propose des pistes de réformes du système judiciaire et un assainissement des forces de sécurité, mais n'a pas connu de suite significative depuis lors.

Selon les rapports du groupe d'experts des Nations Unies sur la RDC en 2023 et 2024, plus de cent groupes armés ont élu domicile dans cette région. Ceci sert de prétexte aux gouvernements du Burundi, du Rwanda et de l'Ouganda qui déploient leurs forces sur le sol congolais, chacun justifiant sa présence par sa volonté d'anéantir le groupe armé qui le combat en amont. Le rapport final du groupe d'expert de l'ONU sur la RDC mentionne que le Rwanda a «violé l'intégrité et la souveraineté de la République démocratique du Congo».

Au même moment, la guerre et la porosité des frontières permettent à ces groupes armés et aux États alliés de piller les ressources naturelles de cette région. De même, des crimes graves sont commis en toute impunité, dont des meurtres et assassinats, viols, bombardements des sites des déplacés, vol et destruction des biens et du bétail ; et vandalisme. En raison de l'impunité dont les auteurs se prévalent, le viol et les violences sexuelles sont persistants en Afrique centrale surtout dans les zones affectées par les conflits armés. La même tendance s'observe en ce qui concerne les violences basées sur le genre. Le discours de la haine se développe et s'intensifie à travers la région : selon les experts de l'ONU dans leur rapport de juin 2023, «Les hostilités

déclenchées par l'expansion territoriale du M23 se sont poursuivies, attisant la xénophobie et les discours de haine et accentuant les clivages ethniques entre les belligérants». Le groupe d'experts des Nations Unies sur la RDC dont la mission principale est de surveiller l'embargo sur les armes imposé aux groupes armés opérant à l'Est de la RDC et d'enquêter sur le soutien financier accordé à ces groupes a présenté son rapport final en juin 2024. Ce rapport contient des recommandations qu'il importe de mettre en œuvre pour mettre un terme à l'activité de ces groupes armés qui continuent à commettre des atrocités graves.

Au Burundi, suite à la crise politique et la répression qui a visé des opposants au troisième mandat du président Pierre Nkurunziza, la Cour pénale internationale (CPI) a ouvert en 2017 une enquête sur les crimes de droit international commis au Burundi en 2015. Depuis cette année charnière, le pays connaît une crise politique continue qui a contraint des centaines de milliers de Burundais et Burundaises à l'exil dont des leaders des organisations politiques, de la société civile et des professionnels des médias. Les rapports consécutifs du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi, Fortuné Gaëtan Zongo, font état d'une détérioration de la situation sécuritaire, du rétrécissement continu de l'espace civique et d'une crise économique « sans précédent ».

**Dans ce contexte,  
il est essentiel que la Belgique :**

> Soutienne les efforts politiques et diplomatiques en vue de la résolution pacifique des conflits prévalant au sein de la région et à l'intérieur des trois pays, y compris, les processus de paix de Nairobi et Luanda et la

**mise en œuvre de l'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi.**

> **Renforce les capacités des organisations de défense des droits humains intervenant en matière de lutte contre l'impunité des crimes graves.**

> **Soutienne la mise en œuvre des recommandations du groupe d'experts des Nations Unies sur la RDC.**

> **Plaide pour des sanctions ciblées au niveau de l'UE à l'encontre des auteurs et autrices des crimes graves.**

> **Soutienne les efforts de neutralisation des groupes armés et les politiques de désarmement, démobilisation et réinsertion des ex-combattants.**

> **Soutienne la reconnaissance et la mise en œuvre du Rapport Mapping des Nations unies de 2010 et de ses recommandations dans la lutte contre l'impunité et pour la réconciliation.**

> **Exige la mise en place d'un tribunal spécial pour la RDC dont la mission sera d'enquêter sur les crimes de droit international commis depuis 2003 et de traduire les responsables en justice.**

> **Soutienne le renforcement du secteur de la justice et l'indépendance de l'appareil judiciaire dans les trois pays, ainsi que les démarches entreprises par la Cour pénale internationale pour condamner les auteurs de crimes contre l'humanité et crimes de guerre.**

# 2. ESPACE CIVIQUE & DROITS HUMAINS

## Renforcer l'espace civique et la promotion de la culture des droits humains

Le traité de la communauté des États d'Afrique de l'Est dont le Burundi, la RDC et le Rwanda sont membres reconnaît l'importance de la concertation des pouvoirs publics avec la société civile. Cette masse critique des citoyens et citoyennes exige de leurs gouvernements des efforts de renforcement des droits et d'une culture démocratique. Au sein de la région des Grands Lacs, la société civile a déjà démontré ses compétences en matière de mobilisation pour la paix, la cohésion sociale, la défense des droits et libertés fondamentales et le développement. Pourtant, aujourd'hui, cette société civile est soumise à une forte pression. Au Congo, plusieurs militants des droits humains et des journalistes ont été interpellés par la police, certains ont même été détenus. En février 2024, le gouvernement de la RDC a décidé la levée du moratoire sur la peine de mort. Le gouvernement justifie cette levée par la nécessité de lutter contre la trahison au sein des FARDC et de freiner la recrudescence des actes de terrorisme et de banditisme urbain. Les organisations de la société civile ont vivement critiqué cette décision qui pourrait conduire à des abus et à une restriction des libertés fondamentales. Au Rwanda, les organisations s'autocensurent par peur de la répression. Au Burundi, plus d'une dizaine d'associations ont été radiées ou suspendues depuis 2015, tandis que des dizaines de militants des droits humains et des journalistes ont été contraints à l'exil ou condamnés à la servitude pénale à perpétuité au terme d'une procédure judiciaire qui a délibérément violé les principes du droit à un procès équitable. De même, des cas de disparitions, arrestations arbitraires et tortures d'activistes et d'opposants continuent de faire surface.

La Belgique investit dans les trois pays dans la promotion de l'espace civique par le biais, entre autres, du « Civic Space Initiative », ce qui devrait faire l'objet d'une attention explicite et augmentée lors de cette nouvelle législature.

### **Il est donc essentiel que la Belgique :**

> Soutienne la société civile avec une attention particulière pour les groupements de femmes et de jeunes, les syndicats et les mouvements paysans.

– Financièrement, notamment en renforçant le « Civic Space Initiative ». Ce financement doit être transparent, flexible et éventuellement direct, adapté aux contextes fragiles et assorti d'une faible charge administrative. Il doit impliquer les acteurs locaux dans le développement d'instruments financiers.

– Diplomatiquement, en adoptant une stratégie cohérente entre les différents services actifs dans la région afin de pouvoir réagir fortement contre la criminalisation des journalistes, des syndicats et des défenseurs des droits humains (DDH). Les lignes directrices de l'UE sur la protection des DDH constituent un instrument de référence fondant la légitimité voire l'obligation des États membres pour intervenir en faveur des DDH en danger.

> Mette en place et soutienne des initiatives de protection de la société civile dans la région elle-même et en Belgique pour les activistes dans le besoin, en s'inspirant des meilleures pratiques telles que l'initiative « Shelter City ».

> Appuie la société civile et les syndicats pour mener leur plaidoyer, entre autres, contre l'adoption de lois qui portent atteinte à la liberté d'association, d'expression et de manifestation pacifique, allant à l'encontre des Conventions 87 et 98 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

> Apporte son soutien à l'ouverture et/ou au maintien d'espaces de consultation bipartite État-société civile, ainsi que des structures tripartites de concertation sociale et en matière de gouvernance économique avec les syndicats et les organisations d'employeurs.

# 3. COHÉRENCE DES POLITIQUES

Mener une politique cohérente ayant pour priorités les intérêts des populations civiles locales et la stabilité régionale

Le partenariat entre l'Union Européenne, ses États membres et la région des Grands Lacs est au mieux multiforme, au pire incohérent. En février 2023, l'Union européenne a adopté une nouvelle stratégie pour les Grands Lacs afin de clarifier les objectifs du partenariat: l'objectif général affiché est de promouvoir la paix, la démocratie, la bonne gouvernance et le développement durable dans la région en contribuant à transformer les causes profondes de l'insécurité et de l'instabilité en perspectives communes. Ce mécanisme est renforcé par le règlement (UE) 2017/821 du parlement européen et du conseil du 17 mai 2017 établissant des obligations de diligence raisonnable relatives à la chaîne d'approvisionnement pour les importateurs de l'UE d'étain, de tantalite et de tungstène, de leurs minerais « sources » et d'or provenant de zones touchées par un conflit ou à haut risque est clair à ce sujet. Cependant, d'autres politiques comme la stratégie UE-UA ou la stratégie Global Gateway visent d'autres intérêts nettement plus eurocentrés via la coopération économique et l'approvisionnement en matières premières essentielles. La dichotomie entre, d'une part, les accords économiques signés entre l'UE et les pays de la région (notamment les protocoles d'accord sur l'utilisation des matières premières), qui attisent le conflit et l'instabilité régionale en contribuant aux causes profondes de cette crise; et d'autre part, la politique humanitaire et de développement de l'UE qui répond aux besoins créés et amplifiés par ce même conflit; et enfin les règlements de l'UE ayant vocation à protéger les droits humains, l'accès aux ressources/minerais en zone de conflit; renforce un sentiment anti-occidental hostile et compromet l'ensemble du partenariat et la crédibilité de l'Union Européenne et de la Belgique dans la région.

**Dans ce contexte, il est essentiel que la Belgique :**

> Arrête la coopération militaire avec le Rwanda tant qu'il n'aura pas retiré ses troupes du territoire congolais et qu'il soutiendra le M23.

> Soutienne la révocation du protocole d'accord sur les matières premières essentielles avec le Rwanda tant que ce pays soutiendra le M23 et qu'il n'offrira pas de garanties suffisantes pour un commerce équitable des matières premières qui ne contribue pas aux violations des droits humains et la violation de l'intégrité territoriale de la RDC et de ses ressources.

> Soutienne l'implication des organisations de société civile (OSC) européennes et régionales lors de la création de la feuille de route comportant les mesures concrètes pour mettre en œuvre le partenariat stratégique concernant le protocole d'accord signé avec le Rwanda, et soutienne la transparence des informations liées à la traçabilité des minerais et leur commerce.

> Exige l'adhésion, par tous les pays de la région, aux normes ITIE (Initiative pour la transparence dans les industries extractives) afin d'assurer la traçabilité des matières premières exportées ; soutienne et s'assure de la mise en place desdits mécanismes de traçabilité.

> Implique les organisations de la société civile de la région des grands lacs et belge afin de renouveler la stratégie pour la région des Grands Lacs de 2016 avec comme priorité la sécurité régionale.

> Augmente les moyens mis à la disposition des OSC et réseaux régionaux d'OSC impliqués dans les initiatives de recherches de la paix, le travail décent et la protection sociale pour tous et toutes.



# 4. FINANCEMENT CLIMATIQUE

**Augmenter substantiellement les différentes enveloppes pour un financement climatique suffisant, répondant aux besoins et priorités des pays d’Afrique centrale en termes d’atténuation, d’adaptation et de pertes et préjudices liés au dérèglement climatique**

Les émissions de gaz à effets de serre des pays de la région des Grands Lacs ne représentent qu’une infime fraction des émissions mondiales et pourtant ces pays sont extrêmement impactés par le dérèglement climatique. Ces dernières années, la région a été frappée à répétition par des inondations dues à des précipitations dantesques qui font gonfler les lacs, fleuves et rivières, qui provoquent aussi des glissements de terrain mortels et occasionnent des dizaines de milliers de déplacés internes, des centaines de morts et des dégâts matériels colossaux.

Les financements climatiques sont cruciaux pour permettre aux pays de la région de se développer de manière décarbonée et de s’adapter aux dérèglements climatiques. Les pays historiquement industrialisés se sont engagés à fournir et mobiliser 100 milliards \$/an durant la période 2020-2025 à cette fin via l’accord de Paris (2015). De plus, depuis la COP 28 à Dubaï (2023), les pays peuvent contribuer au Fonds pour les pertes et préjudices, troisième pilier de l’action climatique. La Belgique porte une responsabilité historique dans le réchauffement climatique et s’est engagée à financer équitablement l’adaptation et l’atténuation. Elle a les capacités financières de contribuer au fonds pour les pertes et préjudices.

## **Il est essentiel que la Belgique :**

**> Honore a posteriori l’engagement souscrit par les pays développés sous l’Accord de Paris de contribuer à hauteur de 100 milliards de dollars annuels pour la période 2020-2025. La Belgique n’a jamais atteint**

**une contribution équitable qui aurait dû être de 500 millions €/an.**

**> Augmente substantiellement sa contribution au financement climat international pour la période post-2025 de manière à faire sa juste part en fonction du futur *New Collective Quantified Goal* qui sera décidé lors de la COP 29 à Bakou.**

**> Assure que les financements soient nouveaux et additionnels à l’aide au développement et délivrés sous forme de dons ou de prêts hautement concessionnels.**

**> Consacre la majorité de ces financements à l’adaptation ainsi qu’aux pertes et préjudices sans exacerber la dette des pays en développement et en répondant aux besoins et priorités des communautés les plus impactées, en prêtant attention aux groupes les plus marginalisés.**

**> Soutiennent le développement de politiques nationales de transition juste, en conformité avec les instruments de la CCNUCC et les « Principes directeurs » de l’OIT, particulièrement la mise en place d’instances de consultation, de concertation et de participation des populations, OSC et partenaires sociaux ; et le renforcement des instances du dialogue social avec les organisations syndicales et les autres partenaires sociaux.**



# 5. TRIPLE NEXUS & RÉPONSES HUMANITAIRES

## Mobiliser des moyens additionnels pour répondre aux besoins humanitaires et structurels des populations de la région

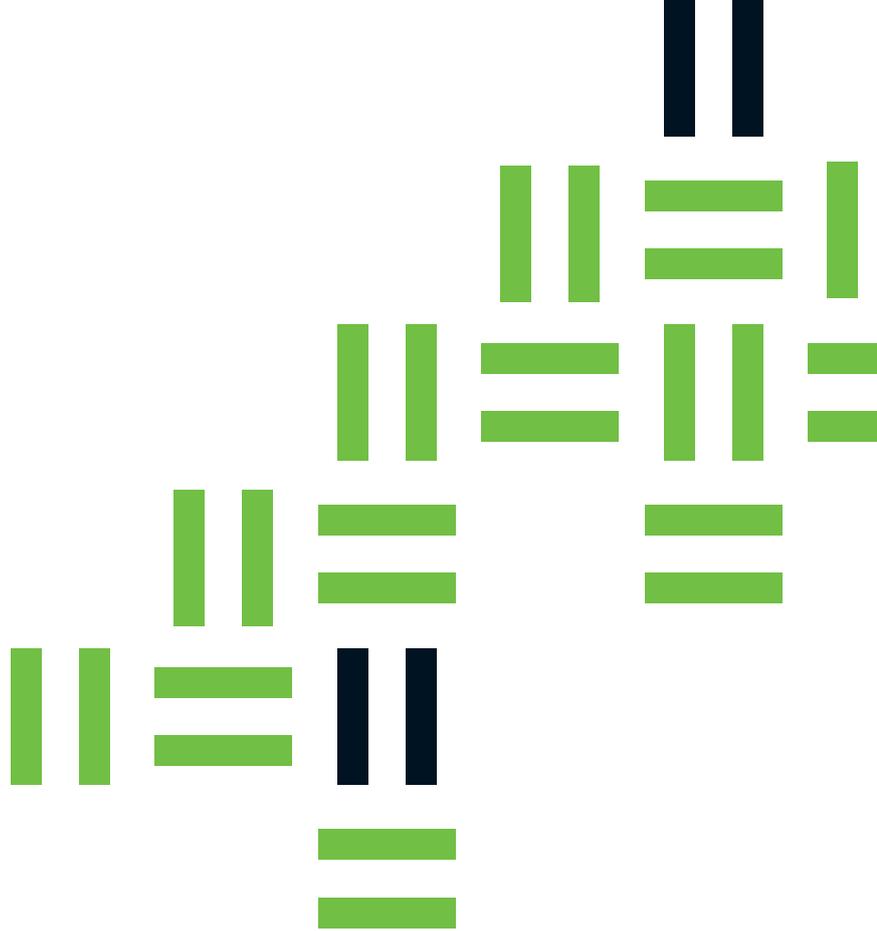
La région des Grands Lacs, et plus spécifiquement l'Est de la RDC, a connu une augmentation de la violence depuis la fin de l'année 2022, dont les massacres commis à Kishishe et Bambo en novembre de la même année constituent le paroxysme. Cette instabilité croissante est en grande partie liée à la présence d'une centaine de groupes armés (voir partie « paix » *supra*). Depuis le début de l'année 2024, la province du Nord-Kivu compte plus de 2,7 millions de déplacés internes tandis que plus de 2,6 millions sont confrontés à l'insécurité alimentaire. Des témoins et ONG locales et internationales tirent la sonnette d'alarme sur les mauvaises conditions de vie dans les camps de déplacés surpeuplés, avec une augmentation de la malnutrition, des maladies et des violences sexuelles. Les femmes et les enfants en particulier vivent dans la précarité absolue. Les besoins humanitaires sont également énormes dans les autres provinces de l'Est, tels que l'Ituri, le Tanganyika et le Sud-Kivu.

D'autres crises restent largement invisibles, mais non moins urgentes. Dans l'ouest de la RDC, les conflits fonciers entre les communautés Teké et Yaka ont occasionné des violences qui ont fait des centaines de morts et déplacé des milliers de personnes qui vivent aujourd'hui dans des conditions précaires sur quatre provinces du pays (Kinshasa, Mai-Ndombé, Kwilu et Kwango).

En 2023, le plan de réponse humanitaire pour la RDC n'était financé qu'à 40%. En 2024, ce plan n'est financé qu'à hauteur de 35%. La Belgique avait contribué à hauteur de 9,17 millions d'euros à cet appel, surtout via le Fonds commun géré par les Nations Unies - un montant qui reste insuffisant par rapport aux besoins croissants. La crise politique que connaît le Burundi depuis 2015 a accru les besoins humanitaires suite au nombre croissant des personnes déplacées.

Les pays de la région hébergent également des centaines de milliers de réfugiés des pays voisins. En 2024, on comptait encore plus d'un million de Congolais réfugiés en Ouganda, au Burundi ou au Rwanda, tandis que près de 250 000 réfugiés burundais restent sous pression dans leurs pays d'accueil, plus particulièrement en Tanzanie. Toujours au Burundi, autour de 250 000 personnes retournées après plusieurs années en exil continuent de faire face à une multitude de défis spécifiques.

La situation de fragilité, de conflit et de violence que connaissent les pays de cette région appelle une réponse adaptée selon l'approche du « triple nexus » qui consiste à combiner les trois domaines : l'aide humanitaire, le développement et la consolidation de la paix ; afin de trouver des solutions durables.



### **Il est essentiel que la Belgique :**

> Augmente sa contribution financière au plan de réponse humanitaire pour la RDC et des financements humanitaires belges dédiés à la région des Grands Lacs.

> Dote de ressources suffisantes, flexibles et prévisibles les acteurs humanitaires locaux afin d'encourager le renforcement des capacités de ces acteurs de première ligne et la prise en main des réponses par les communautés elles-mêmes.

> Renforce son plaidoyer vers une accessibilité accrue pour une plus grande diversité d'acteurs locaux aux financements humanitaires, tels que les Fonds communs des Nations Unies.

> Accorde une attention particulière aux stratégies préventives et réactives en complémentarité avec les résultats de l'évaluation de l'approche belge de la fragilité.

> Assure que ces stratégies soient adaptées aux contextes pour inclure et responsabiliser la société civile

locale de manière systématique dans les programmes bilatéraux et internationaux.

> Renforce le soutien politique et financier aux appels humanitaires et aux solutions durables liés à l'accueil des populations réfugiées dans la région. La Belgique doit respecter ses engagements dans le cadre du Pacte mondial pour les réfugiés. Une attention particulière doit être accordée à la protection des plus vulnérables (notamment les rapatriés) et au développement socio-économique dans les pays hôtes.

> Fasse le plaidoyer auprès de l'UE, pour la mise en place d'une ligne spécifique de financement en faveur des OSC ayant des stratégies et actions régionales en faveur de la paix et du rapprochement des peuples.

# 6. ÉGALITÉ DES GENRES

## Prioriser l'égalité des genres pour la stabilité et la prospérité régionale

Dans les trois pays de la région, les femmes représentent la majorité de la population. Elles sont le véritable socle de la prospérité économique. Pourtant, l'égalité des droits entre les hommes et les femmes constitue un défi de taille. En termes de représentation politique, seul le Rwanda garantit une présence équilibrée d'hommes et de femmes au parlement et au gouvernement. Au Burundi et surtout en RDC Congo, les femmes restent sous-représentées dans les organes politiques. En RDC en particulier, les élections de 2023 n'ont amené que 13% de femmes au parlement. Les OSC de défense des droits des femmes font état d'un manque de participation aux processus essentiels à la stabilité régionale, tels que les processus de paix mais aussi le retrait de la Monusco. Dans le cadre de son retrait progressif de l'Est du pays, la Monusco s'est retirée du Sud-Kivu depuis le 30 juin 2024. Ce retrait coïncide avec une augmentation de la violence dans l'est de la RDC, avec des répercussions importantes dans le Sud-Kivu, en particulier dans la partie nord, mais aussi dans d'autres régions de la province, ce qui augmente considérablement les risques en matière de protection. Les femmes sont souvent les premières victimes de l'instabilité régionale mais ne sont pas impliquées dans la recherche de solutions durables. La Belgique a démontré qu'elle était soucieuse de l'égalité des genres, en y accordant une attention explicite dans les accords de coopération signés avec les trois pays de la Région. La Belgique doit continuer dans cette voie, tant dans les relations bilatérales que dans les forums internationaux.

L'est de la RDC est décrit par l'*International Rescue Committee* comme l'un des endroits les plus dangereux au monde pour les femmes et les filles. À chaque recrudescence des conflits,

les violations graves et les crimes perpétrés contre les femmes, notamment les violences sexuelles, ainsi que l'exploitation sexuelle et l'esclavage sexuel, s'intensifient. Il a aussi été rapporté que les violences sexuelles et violences basées sur le genre touchant les enfants sont également en augmentation.

### **Il est essentiel que la Belgique :**

> **S'engage à atteindre en cours de législature l'objectif de consacrer 85% de ses financements traçables à des projets contribuant de manière substantielle à cette égalité, dont 20% spécifiquement consacrés à cet objectif.**

> **Implique activement les femmes dans la formulation et la mise en œuvre des politiques de développement pour la région des Grands Lacs.**

> **S'engage dans la lutte contre les violences sexuelles et l'exploitation sexuelle envers les femmes et les filles dans la région.**

> **Renforce le soutien aux programmes de sensibilisation à la participation politique des femmes à tous les niveaux et soutienne politiquement et financièrement la société civile (dont les mouvements de femmes) dans les initiatives d'éducation citoyenne et de sensibilisation des partis politiques en faveur de l'égalité de traitement et de la participation politique des femmes.**

> **Appuie le plan régional de mise en œuvre de la résolution 1325 de l'ONU.**

# 7. TRAVAIL DÉCENT & PROTECTION SOCIALE

## Promouvoir le travail décent, l'employabilité des jeunes et la protection sociale

Malgré certaines dispositions prises par les États pour faciliter la création d'entreprises et soutenir l'entrepreneuriat, ainsi que les initiatives législatives récentes (Code du travail au Burundi, ouverture de nouveaux régimes de sécurité sociale en RDC, par exemple), plus de 90% des travailleurs et travailleuses de la région opèrent dans l'économie informelle, et ne sont donc pas ou seulement partiellement couverts par des dispositions légales, qu'il s'agisse du respect de leurs droits, de leur couverture en protection sociale et leur accès aux services de base, ou leur accès au dialogue social. Inévitablement, une grande proportion de ces travailleuses et travailleurs n'a pas de revenus suffisants pour subvenir à leurs besoins ou ceux de leurs familles. Sans statut, ils arrivent difficilement à faire valoir leurs droits. Certains secteurs pourvoyeurs d'emplois, comme le secteur extractif, fournissent des emplois souvent précaires, dans lesquels les travailleurs et travailleuses sont exposés à de multiples formes d'exploitation et des conditions environnementales et sanitaires déplorables. Par ailleurs, la couverture par les systèmes de protection sociale est très lacunaire. Or, l'Agenda du travail décent de l'Organisation internationale du travail (OIT), auquel la loi belge sur la coopération fait référence, repose sur quatre piliers : la création d'emplois décents, la garantie des droits du travail, le développement de la protection sociale et la promotion du dialogue social. Il importe que le développement de la protection sociale universelle soit promu au sein de la région.

### **Il est essentiel que la Belgique :**

> Encourage des politiques de création d'emplois décents et durables, et renforce l'employabilité et l'émancipation des jeunes par un appui continu à la formation technique et professionnelle.

> Appuie la mise en œuvre de politiques nationales économiques et d'emploi avec des cadres réglementaires stables et prévisibles, soumises au dialogue social, et favorables à la réalisation de l'Agenda du travail décent de l'OIT, à la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle et à une transition juste vers une société à la fois prospère et décarbonée.

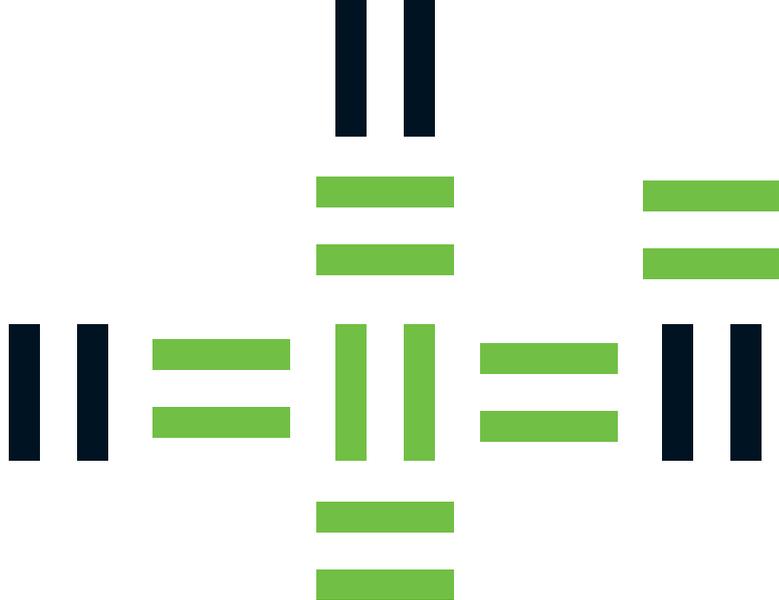
> Appuie des politiques qui favorisent l'incubation de micro-entreprises portées par des jeunes et des femmes, notamment dans le domaine de la valorisation/transformation et commercialisation de la production agrosylvo-pastorale locale, ainsi que dans l'économie sociale.

> Encourage la ratification de la Convention 190 de l'OIT et la mise en œuvre de la Recommandation 206 sur la violence et le harcèlement au travail, « le droit de toute personne à un monde du travail exempt de violence et de harcèlement, y compris de violence et de harcèlement fondés sur le genre » pour promouvoir des conditions de travail qui garantissent la dignité et la sécurité.

> Appuie les initiatives menées par les gouvernements et/ou par l'OIT pour le renforcement et l'extension de la protection sociale, dans le respect des normes de l'OIT (Convention 102, Recommandations 202 et 204).

> Maintienne et renouvelle le portefeuille régional dédié au travail décent.

> Favorise l'attractivité des emplois et de l'économie en milieu rural pour les jeunes via des programmes appropriés de soutien au secteur agricole.



# 8. COMMERCCE JUSTE & DURABLE

Placer le cadre des droits humains à la base des politiques en matière de commerce et des matières premières

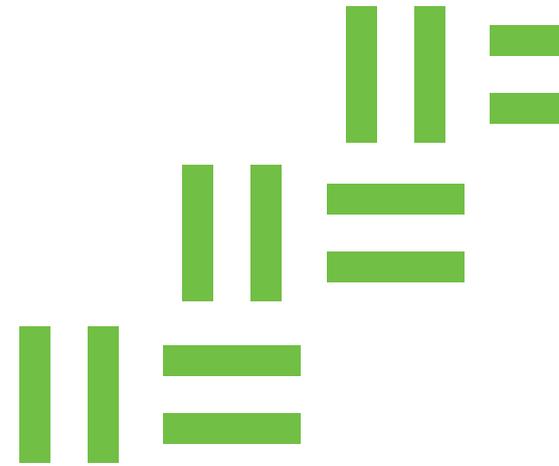
L'extraction et le commerce des ressources naturelles sont, à l'heure actuelle, l'une des causes profondes de l'instabilité dans la région des Grands Lacs. La Belgique et l'Union européenne ont la responsabilité d'investir dans une chaîne de commerce équitable. L'UE a besoin de métaux et de minéraux pour la transition écologique et pour réaliser son ambition d'être neutre sur le plan climatique d'ici 2050. Selon le Bureau Européen de l'environnement, bien que l'UE ne représente que 6% de la population mondiale, elle consomme 25 à 30% des métaux produits dans le monde. L'UE utilise ses politiques de commerce et de développement pour faciliter le commerce avec les pays riches en ressources, notamment par le biais de partenariats stratégiques dans la région des Grands Lacs. Toutefois, les politiques et/ou la législation européennes existantes ne garantissent pas suffisamment l'égalité des partenariats et la lutte contre les violations des droits humains, y compris le droit du travail, dans les chaînes d'approvisionnement.

## **Il est essentiel que la Belgique :**

> **Veille, au niveau européen, à ce que les partenariats stratégiques portant sur des matières premières essentielles comportent des mesures et conditions, contraignantes et spécifiques, qui garantissent la conformité aux normes internationales en matière de droits humains, de droit du travail et d'environnement.**

> **Assure des mécanismes forts pour garantir que le droit de veto des communautés locales est respecté par le biais d'un consentement libre, préalable et éclairé dans l'application du devoir de vigilance aux chaînes de valeur conformément aux normes de la Convention n°169 de l'OIT, à sa Déclaration sur les Entreprises multinationales, et à la Directive européenne sur le devoir de vigilance (CSDDD).**

> **Evite de conclure des partenariats portant sur des matières premières critiques avec des gouvernements coupables de crimes de guerre et de graves violations des droits humains.**



# 9. DEVOIR DE VIGILANCE

**Veiller au devoir de vigilance des entreprises pour prévenir et réparer les violations des droits humains, des normes sociales et environnementales**

En date du 24 mai 2024, le Conseil de l'Union européenne a donné son approbation finale sur la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (CSDDD). Cette dernière impose aux grandes entreprises de prendre des mesures de précaution pour prévenir les violations des droits humains, les abus sociaux et les atteintes à l'environnement tout au long de leurs chaînes de valeurs. La directive vise également à garantir aux victimes d'abus un accès effectif à la justice et à la réparation. Elle couvre en effet un champ d'application très large et elle prévoit la responsabilité juridique des entreprises en cas d'absence ou d'insuffisance de précautions prises pour éviter un dommage ou y remédier, ainsi qu'un accès à la justice pour les personnes affectées.

## **Il est essentiel que la Belgique :**

> Assure une transposition ambitieuse de la « Directive européenne sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité » en droit belge. Cela signifie notamment de veiller à garantir que ces instruments soient alignés sur les standards internationaux existants, à ne pas se limiter aux très grandes entreprises. Et cela signifie de prévoir des mécanismes de plainte (internes et externes aux entreprises) effectifs et accessibles, ainsi qu'un appui aux plaignants et leurs éventuels représentants en justice.

> Soutienne les acteurs de la société civile locale dans le recensement des risques présents dans les chaînes de valeurs mondiales, dans la sensibilisation des citoyens ou l'accompagnement dans l'accès aux différentes voies de recours et la vulgarisation à leurs droits lors de la mise en œuvre de la législation sur le devoir de vigilance.

> Soutienne la mise en place des plans d'accompagnement des secteurs concernés à l'endroit notamment de la société civile et des syndicats pour éviter les délocalisations.

> Soutienne les organisations internationales tel que l'OIT, afin qu'elles forment et informent au niveau mondial sur le devoir de vigilance et la conduite responsable des entreprises.

> Accorde son soutien à l'initiative pour un Instrument contraignant en matière d'entreprises et droits humains au niveau de l'ONU, joue un rôle constructif dans les négociations y afférentes, et plaide pour que l'UE se dote également d'un mandat de négociation ambitieux et constructif.



# 10. DÉMOCRATIE & GOUVERNANCE

## Renforcer la transparence et la crédibilité des processus électoraux

Les pays de la région organisent des scrutins périodiques pour la désignation des représentants à divers niveaux de pouvoir. Cependant, il subsiste des décalages entre les territoires et provinces. Les élections mobilisent toutes les franges de la population lors des campagnes électorales qui durent des mois. Cependant, cet exercice s'avère rarement être l'occasion de présenter un projet politique. La région vit le spectre des velléités de certaines personnalités politiques de se maintenir au pouvoir qui se traduisent souvent par la volonté de changer la constitution à la veille des élections. La période électorale est très souvent caractérisée par des tensions, le rétrécissement de l'espace civique et des violations des droits humains. Les organes de gestion des élections sont souvent accusés de manque d'indépendance, les processus sont rarement transparents et manquent de crédibilité. Les acteurs de la société civile, les médias et les organisations religieuses s'évertuent à préparer les citoyens, les observateurs, les candidats et candidates mais ils manquent de moyens nécessaires et leurs observations sont peu prises en compte par les gouvernements en question. La Belgique est fréquemment accusée d'ingérence politique dans la région,

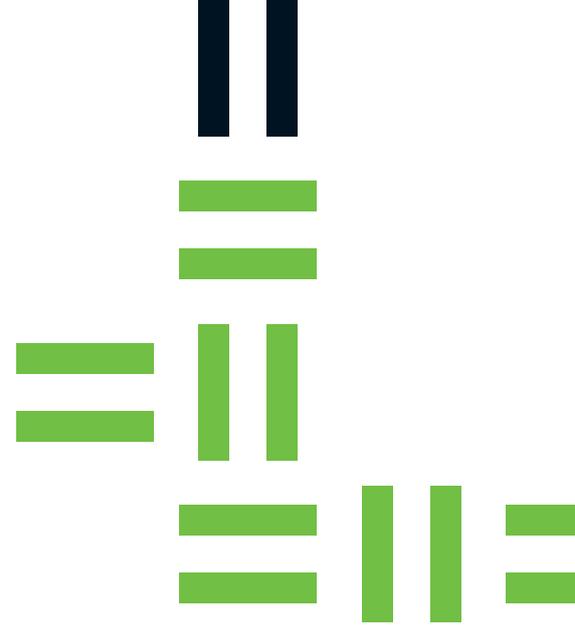
mais, il est néanmoins important de contribuer à la promotion des droits fondamentaux tels que le droit d'association, de réunion pacifique et d'espace civique afin de promouvoir cet aspect de la démocratie dans ce contexte.

### **Il est essentiel que la Belgique :**

**> Renforce et soutienne financièrement la société civile et la presse libre pour assurer leur rôle dans l'éducation civique et l'observation électorale, ainsi que le soutien aux programmes de sensibilisation, à la participation politique des femmes à tous les niveaux.**

**> Promeuve la culture du dialogue politique en vue de prévenir les contestations électorales et les crises post-électorales.**

**> Soutienne la participation de la société civile dans les processus de révision législative et constitutionnelle relative aux élections afin que de telles modifications s'opèrent après un débat large et ouvert entre les parties prenantes.**



# 11. SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

**Lutter contre la faim, appuyer la souveraineté alimentaire,  
renforcer les efforts de sécurisation des terres et lutter  
contre l'accaparement des terres**

La question de l'accès à la terre se pose avec acuité en Afrique centrale. Et pour cause, suite à la pression démographique et la nécessité de nourrir toutes les bouches, les terres arables sont très sollicitées. De même, des tensions sont particulièrement marquées entre agriculteurs et éleveurs. Pratiquant pour l'essentiel une agriculture et un élevage extensifs, agriculteurs et éleveurs de ces pays sont en concurrence sur certaines terres. En plus, un peu partout, l'on assiste à un développement croissant du marché foncier; des personnes nanties pouvant acquérir des terres jadis réservées aux membres du lignage ou de la tribu. Parallèlement émerge une classe pauvre qui n'a plus droit à la terre. De même, en raison des coutumes et pratiques patriarcales, les femmes sont souvent écartées de l'accès à la propriété foncière alors qu'elles participent largement à l'exploitation des terres.

## **Il est essentiel que la Belgique :**

- > Soutienne les efforts de la sécurisation des terres à travers la cartographie et l'enregistrement des terres.
- > Prenne des mesures de nature à prévenir l'accaparement des terres par des entreprises belges qui investissent dans l'agrobusiness au détriment de l'agriculture familiale et soutiennent le développement

**de chaînes de valeur agricole porteuses d'emplois décents et de création de revenus.**

> S'engage à refaire de la lutte contre la faim une priorité de la coopération au développement en dédiant 15% de l'aide publique au développement à la sécurité alimentaire, avec une priorité au développement de l'agriculture familiale et paysanne et les pratiques agroécologiques.

> Soutienne les législations et pratiques qui promeuvent l'égalité de genres en matière de propriété foncière et qui protègent les femmes contre la déposssession.

> Soutienne et appuie le travail des femmes et leur épanouissement, étant donné leur rôle prépondérant dans l'assurance de la sécurité alimentaire de la famille.

> Appuie les organisations paysannes et de femmes rurales dans leur rôle de structuration et de représentation, et les impliquer dans la construction des politiques publiques renforçant la souveraineté alimentaire des pays partenaires.



# 12. COUVERTURE SANITAIRE UNIVERSELLE

## Renforcer les systèmes de santé pour une couverture sanitaire universelle

L'Afrique centrale fait face à des défis majeurs en matière de santé, exacerbés par des systèmes de santé fragiles et sous-financés. Une grande partie de la population n'a pas accès à des soins de base de qualité.

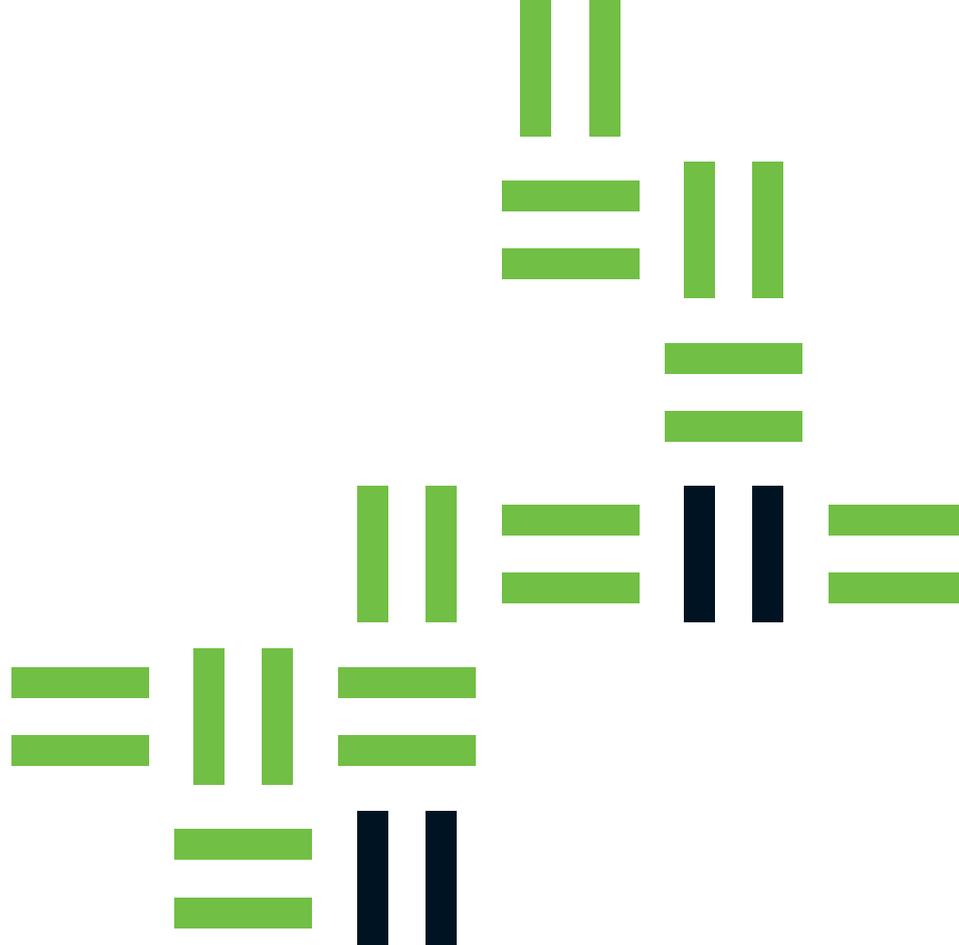
Les infrastructures de santé sont souvent insuffisantes, surtout dans les zones rurales, limitant l'accès aux soins et exacerbant les inégalités. Les systèmes de santé en Afrique centrale dépendent largement de l'aide internationale, mais ces financements sont souvent instables. Des modèles parfois opposés sont promus par des bailleurs de fonds différents. Il est crucial de renforcer la mobilisation des ressources domestiques pour réduire cette dépendance, notamment dans l'optique de la Couverture Santé Universelle.

La pénurie de personnel de santé qualifié affecte la qualité des soins. La formation et le renforcement des capacités du personnel local sont essentiels, tout comme la nécessité d'un cadre de travail adéquat : infrastructures, équipements, gestion des carrières, rémunération.

Les organisations de la société civile (OSC) jouent un rôle crucial dans le renforcement des systèmes de santé, en soutenant l'innovation à la base ou en jouant un rôle de *watchdog*, et elles doivent être incluses systématiquement dans les processus décisionnels.

Les déterminants sociaux de la santé, tels que les conditions de vie et de travail, l'accès à l'eau et à la nourriture, et les impacts du changement climatique, influencent fortement les résultats en matière de santé. L'approche « One Health » reconnaît l'interdépendance entre la santé humaine, animale et environnementale, essentielle pour aborder les défis sanitaires en Afrique centrale.

Enfin, les jeunes et les femmes jouent un rôle clé dans l'avancement de la santé. Il est crucial de briser les tabous et de les inclure dans la conception et la mise en œuvre des politiques de santé, en particulier en matière de santé sexuelle et reproductive.



### **Il est essentiel que la Belgique :**

> Soutienne le renforcement des systèmes de santé via une approche basée sur les droits et les besoins et assure l'investissement dans les ressources humaines.

> Veille à la participation sociale via le rôle des organisations de la société civile (OSC) et l'engagement des jeunes et des femmes dans la conception et la mise en œuvre des politiques de santé, en particulier en matière de santé sexuelle et reproductive.

> Assure le financement durable par la mobilisation des ressources domestiques et les investissements publics et privés.

> Promeuve dans ses programmes et actions la participation citoyenne et la transparence dans la prise de décision en matière de santé et soutenir les associations locales et nationales, notamment les mutuelles de santé réunies en plates-formes nationales.

> Pérennise les approches « One Health » et « Planetary Health » et « Health in all policies » en adoptant une approche systémique qui reconnaît l'interdépendance entre la santé humaine, animale et environnementale et qui tient compte du changement climatique.

> Assure la coordination et mise en œuvre à travers l'Approche Team Europe qui favorise la coordination entre les États membres de l'UE et les initiatives régionales pour atteindre l'équité en santé ainsi que par le dialogue UE-UA qui consiste à renforcer le dialogue franc et ouvert sur les priorités de santé pour garantir que les interventions répondent aux priorités africaines et européennes.



# LISTE DES MEMBRES DE LA PFAC

11 11 11

CNCD-11.11.11

Action Damien / Damiaanactie

Action Développement Parrainages Mondiaux

Amnesty International Vlaanderen

Auto-Développement Afrique

Médecins sans Vacances / Artsen Zonder Vakantie

Broederlijk Delen

Caritas International Belgique /  
Caritas International België

CGSLB Centrale Générale des Syndicats  
Libéraux de Belgique

CETRI - Centre Tricontinental

CADTM - Comité pour l'Abolition des Dettes illégitimes

CEC - Coopération Education Culture

CNA - Comité National d'Accueil

CSC - Confédération des Syndicats Chrétiens

Commission Justice et Paix

Club Walco

Dierenartsen Zonder Grenzen

Dynamo international

Entraide et Fraternité

Formation Agricole et Rurale

IFSI – ISVI / FGTB Coopération syndicale internationale /  
Internationale syndicale samenwerking

FONCABA / KBA

Fracarita Broeders van liefde

GRIP

Kiyō-NGO

Laïcité et Humanisme en Afrique Centrale

Le monde selon les femmes

Memisa

Miel Maya Honing

Oxfam Belgique / Oxfam België

PAC-G

Petits pas

SOLSOC

Trias

Peuples solidaires

Protos

Rikolto

RCN Justice et Démocratie

Search for Common Ground

Université de Liège / PACODEL

ULB-Coopération

Viva Salud

WAPA

WSM - We Social Movements

## CNCD-11.11.11

9 quai du Commerce à 1000 Bruxelles

02 250 12 30

[cncd@cncd.be](mailto:cncd@cncd.be)

[www.cncd.be](http://www.cncd.be)



éd. resp. Arnaud Zacharie / 9 quai du Commerce à 1000 Bruxelles  
Design Dominique Hambjé  
photo couverture © Benoît Doppagne / Belgaimage